

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



Rapport du Conseil d'Administration

*Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire
en date du 20 septembre 2019*

MONTE•CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire
en date du 20 septembre 2019*

Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

www.montecarlosbm.com

Conseil d'Administration

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

M. Michel DOTTA

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Michael MECCA

M. Christophe NAVARRE

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

M. William TIMMINS

UFIPAR S.A.S. (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

Direction Générale

Président-Délégué

M. Jean-Luc BIAMONTI

Directeur Général Adjoint Finances

M. Yves de TOYTOT

Secrétaire Général

M. Emmanuel VAN PETEGHEM

Commissaires aux Comptes

Titulaires

M. André GARINO

M. Jean-Humbert CROCI

Suppléants

Mme Bettina RAGAZZONI

M. Romain VIALE

Auditeur Contractuel

DELOITTE & ASSOCIÉS

| | | |
|-----------------|---|-----------|
| <u>1</u> | MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 7 |
| <u>2</u> | CHIFFRES CLÉS | 9 |
| <u>3</u> | EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2018/2019 | 11 |
| | 3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2018/2019 | 12 |
| | 3.2 Investissements et perspectives | 22 |
| <u>4</u> | ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2018/2019 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL | 27 |
| | 4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse | 28 |
| | 4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse | 34 |
| | 4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices | 41 |
| | 4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse | 42 |
| | 4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes | 49 |
| <u>5</u> | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2019 | 51 |
| | 5.1 Ordre du jour | 52 |
| | 5.2 Rapport du Conseil d'Administration | 53 |
| | 5.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire | 55 |
| <u>6</u> | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2019 | 59 |
| | 6.1 Ordre du jour | 60 |
| | 6.2 Rapport du Conseil d'Administration | 61 |
| | 6.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire | 62 |

1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

L'exercice sous revue confirme l'amélioration de la performance de votre Société, initiée lors de l'exercice précédent. En effet le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités a progressé au cours de l'année fiscale.

Au sein de l'activité Jeux, les jeux de table ont particulièrement bien progressé, justifiant le bien-fondé des initiatives prises par M. Pascal Camia et son équipe. En ce qui concerne notre activité Hôtels et Restauration, l'aboutissement des travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris en fin d'exercice et l'ouverture du Coya ont contribué significativement à l'amélioration de la performance. Enfin, l'ouverture, en présence de Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Albert II de Monaco et la Princesse Charlène, des boutiques du One Monte-Carlo le 22 février 2019 a permis une augmentation significative des revenus locatifs commerciaux.

Cette croissance du chiffre d'affaires ainsi qu'un strict contrôle des coûts ont permis une réduction sensible de la perte opérationnelle de votre Société, qui passe de - 27,1 millions d'euros à - 9,6 millions d'euros. Tous les secteurs ont contribué à cette amélioration qui reste toutefois insuffisante. Enfin, la poursuite de la bonne performance de sa filiale à 50 %, Betclix, permet à votre Société d'atteindre un résultat net positif pour la première fois depuis de nombreuses années.

Votre Société doit à court terme poursuivre son redressement en s'appuyant sur les axes suivants :

- *dans le secteur jeux, les mesures de relance des jeux de table doivent s'amplifier et une attention plus intense doit être portée à l'activité des appareils automatiques ;*
- *dans le secteur hôtelier, la montée en puissance de l'Hôtel de Paris, dont la rénovation semble satisfaire nos clients, doit s'accélérer. Une réflexion sur l'offre restauration doit nous permettre de mieux nous adapter aux évolutions des goûts de la clientèle. Enfin, l'ouverture du Centre de Conférence dans le One Monte-Carlo devra constituer une nouvelle source de revenus ;*
- *dans le secteur locatif, les revenus commerciaux s'amélioreront avec l'effet année pleine de la location des boutiques du One Monte-Carlo et la livraison progressive des appartements et des bureaux de ce complexe.*

Ce redressement ne pourra s'effectuer qu'en poursuivant une politique stricte de contrôle des coûts.

À moyen terme, pour assurer la poursuite de la performance de votre Société, le Conseil d'Administration se doit d'étudier, en collaboration avec l'actionnaire majoritaire, des opportunités d'acquisition tant en Principauté de Monaco qu'à l'extérieur.

Au moment où les travaux de l'Hôtel de Paris et du One Monte-Carlo se terminent, je tiens à remercier l'ensemble du personnel qui, au cours de ces dernières années, a consenti d'énormes efforts pour assurer la satisfaction de notre clientèle dans des conditions rendues difficiles par l'ampleur des travaux sur la Place du Casino.

Je tiens également à remercier M. William (« Bill ») Timmins, Administrateur de votre Société depuis 2011, qui a atteint la limite d'âge statutaire. Bill nous a apporté tout au long de ces années sa précieuse expérience du monde des jeux dans lequel il a exercé de hautes responsabilités tant en Europe qu'à Las Vegas.

Jean-Luc Biamonti

Président-Délégué



2

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

| Données consolidées <i>(en millions d'euros)</i> | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 458,8 | 474,6 | 526,5 |
| Résultat opérationnel avant amortissements | 17,1 | 22,1 | 37,7 |
| Résultat opérationnel | (32,8) | (27,1) | (9,6) |
| Résultat net consolidé – part du Groupe | (36,4) | (14,6) | 2,6 |
| Résultat global – part du Groupe | (37,2) | (14,6) | (1,9) |
| Capacité d'autofinancement | 16,4 | 23,6 | 37,4 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | 111,9 | 191,8 | 199,9 |
| Capitaux propres | 639,6 | 624,8 | 623,1 |
| Endettement net (trésorerie nette) * | (94,0) | 50,9 | 106,8 |
| Effectifs moyens annuels <i>(en nombre de personnes)</i> | 4 148 | 4 213 | 4 349 |
| Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice <i>(en euros)</i> | 33,20 | 54,80 | 47,10 |
| DONNÉES SECTEUR JEUX | | | |
| Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice) | 4 | 4 | 4 |
| Chiffre d'affaires (produit brut des jeux) | 201,7 | 200,7 | 222,7 |
| Résultat opérationnel ** | (20,2) | (14,8) | (8,0) |
| DONNÉES SECTEUR HÔTELIER | | | |
| Hôtels exploités | 5 | 5 | 5 |
| Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles) | 1 088 | 1 100 | 1 144 |
| Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza) | 63,6 % | 67,5 % | 66,4 % |
| Chiffre d'affaires | 218,5 | 234,7 | 253,7 |
| Résultat opérationnel ** | (9,8) | (5,1) | (4,2) |
| DONNÉES SECTEUR LOCATIF | | | |
| Chiffre d'affaires | 39,4 | 40,9 | 51,9 |
| Résultat opérationnel ** | 23,0 | 23,4 | 35,5 |

* L'endettement net est défini au chapitre 4.1.5 du Document de Référence 2019.

** À compter de l'exercice 2017/2018, les résultats sectoriels prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement, étaient imputés en totalité au secteur jeux. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés. À compter de l'exercice précité, plus de la moitié de ces frais, soit 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 est donc imputée aux secteurs hôtelier et locatif, ce qui impacte favorablement le résultat opérationnel du secteur jeux.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2017, 2018 et 2019.



3

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2018/2019

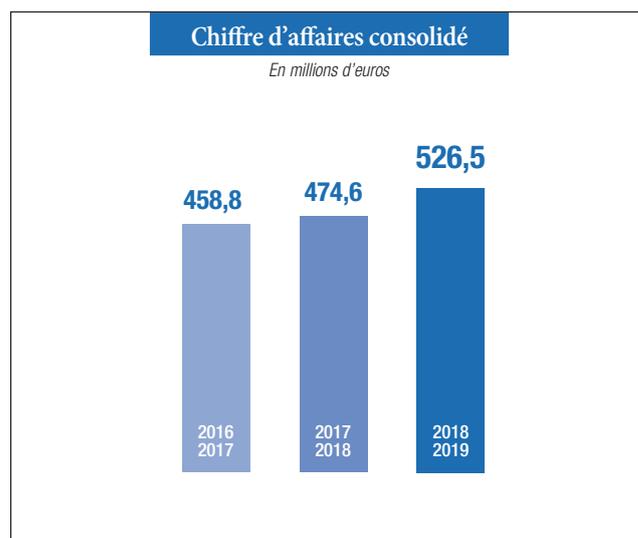
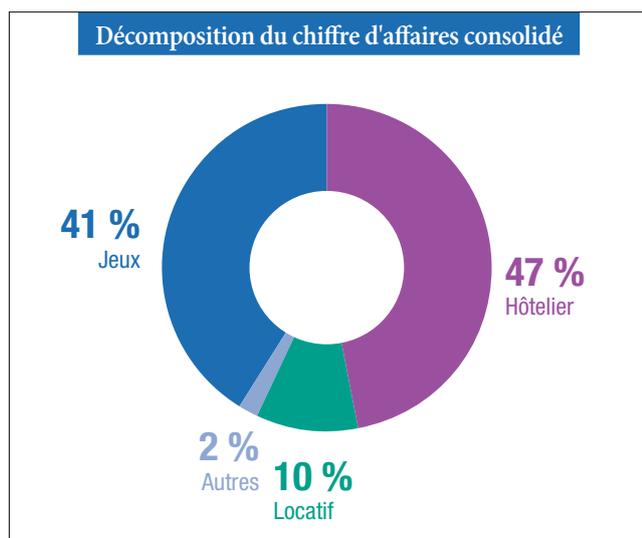
| | | | | | |
|------------|---|-----------|------------|---|-----------|
| 3.1 | Présentation des résultats de l'exercice 2018/2019 | 12 | 3.2 | Investissements et perspectives | 22 |
| 3.1.1 | Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2018/2019 | 12 | 3.2.1 | Investissements réalisés | 22 |
| 3.1.2 | Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2018/2019 | 13 | 3.2.2 | Principaux projets en cours et perspectives | 23 |
| 3.1.3 | Résultats consolidés 2018/2019 et autres agrégats financiers | 17 | | | |
| 3.1.4 | Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer | 20 | | | |
| 3.1.5 | Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 | 21 | | | |

3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2018/2019

3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2018/2019

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2018/2019 un chiffre d'affaires de 526,5 millions d'euros contre 474,6 millions d'euros sur l'exercice 2017/2018, soit une augmentation de 11 %.

| Chiffre d'affaires Groupe par secteur (en millions d'euros) | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | Écart (en millions d'euros) |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| Secteur Jeux | 201,7 | 200,7 | 222,7 | 22,0 |
| Secteur Hôtelier | 218,5 | 234,7 | 253,7 | 19,0 |
| Secteur Locatif | 39,4 | 40,9 | 51,9 | 11,0 |
| Autres Activités | 14,3 | 13,5 | 13,7 | 0,1 |
| Cessions internes | (15,1) | (15,2) | (15,4) | (0,2) |
| CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE | 458,8 | 474,6 | 526,5 | 51,9 |



La progression de 51,9 millions d'euros sur l'exercice est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 222,7 millions d'euros contre 200,7 millions d'euros en 2017/2018. Cette évolution résulte principalement de la hausse du chiffre d'affaires des jeux de table, qui s'élève à 108,4 millions d'euros au cumul de l'exercice contre 87,2 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 24 %. Le chiffre d'affaires des appareils automatiques est stable, pour s'établir à 101,9 millions d'euros sur l'exercice 2018/2019.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 253,7 millions d'euros contre 234,7 millions d'euros en 2017/2018. Cette évolution favorable trouve notamment son origine dans une meilleure activité de l'Hôtel de Paris. Les autres établissements hôteliers du Groupe S.B.M. enregistrent une évolution favorable de leur activité, notamment le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort. De même, la réouverture du Jimmy's ou l'ouverture du nouveau restaurant Coya impactent favorablement l'activité du secteur hôtelier.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Sporting, du Balmoral et des villas du Sporting, présente un chiffre d'affaires de 51,9 millions d'euros contre 40,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 27 %. Cette hausse résulte principalement de la mise en location de nouveaux espaces à l'Hôtel de Paris sur l'Avenue de Monte-Carlo et dans son patio intérieur, et de la mise en location progressive des boutiques du nouveau complexe One Monte-Carlo sur le dernier trimestre de l'exercice.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires annuel de 13,7 millions d'euros contre 13,5 millions d'euros l'exercice précédent.

Il est rappelé, comme décrit en note 2.1.1 des notes annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2019, que le Groupe S.B.M. applique à compter de l'exercice 2018/2019 la nouvelle norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirées de contrats conclus avec des clients ».

La norme IFRS 15 repose sur un modèle dans lequel le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle du bien et/ou service au client. Compte tenu de l'activité du Groupe S.B.M., les impacts de l'application de cette nouvelle norme sont limités et concernent principalement le programme de fidélité jeux mis en place en 2018. En application des principes de la norme IFRS 15, les avantages attribués aux clients, précédemment provisionnés en charge, sont considérés comme des obligations de performance satisfaites au moment de la consommation par le client desdits

avantages. En conséquence, le chiffre d'affaires afférent est différé et reconnu en chiffre d'affaires au rythme de la consommation.

Sans application de la norme précitée, le chiffre d'affaires total de l'exercice 2018/2019 se serait établi à 527,7 millions d'euros, celui du secteur jeux à 226,2 millions d'euros et le montant des cessions internes à -17,7 millions d'euros, les chiffres d'affaires des secteurs hôtelier et locatif restant inchangés. La norme IFRS 15 conduit ainsi à une minoration de 0,2 % du chiffre d'affaires.

3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2018/2019

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2019.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 222,7 millions d'euros contre 200,7 millions d'euros en 2017/2018, soit une hausse de 11 %. Cette évolution résulte principalement de la hausse du chiffre d'affaires des jeux de table, le chiffre d'affaires des appareils automatiques restant stable sur l'exercice 2018/2019.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

| Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros) | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | % évol. |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------|
| 49 % Jeux de table | 95,2 | 87,2 | 108,4 | 24 % |
| 46 % Appareils automatiques | 96,2 | 102,8 | 101,9 | (1) % |
| 5 % Activités annexes | 10,2 | 10,8 | 12,3 | 15 % |
| 100 % TOTAL SECTEUR JEUX | 201,7 | 200,7 | 222,7 | 11 % |

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 108,4 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 87,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, en progression de 21,2 millions d'euros soit + 24 %.

Le secteur a tiré profit du programme de relance de l'activité qui a entraîné une progression du nombre de joueurs et du drop (enjeux).

Ainsi, au cumul de l'exercice 2018/2019, le drop est en hausse de 20 % et le hold (rapport recettes/enjeux) s'améliore légèrement pour s'établir à 15,9 % contre 14,9 % pour l'exercice précédent.

Il convient toutefois de préciser que ces réalisations particulièrement favorables ont été enregistrées au cours du premier semestre, avec une augmentation de 29,4 millions d'euros du chiffre d'affaires sur cette période, l'activité du dernier trimestre de l'exercice s'inscrivant en retrait par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les jeux européens. Au cours de l'exercice 2018/2019, les recettes de l'établissement augmentent de 22,4 millions d'euros, en raison notamment des bons résultats du Punto Banco, en augmentation de plus de 25 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent qui avait été pénalisé par un taux de hold particulièrement bas. La Roulette Européenne, en retrait de 4,9 millions d'euros, demeure le jeu le plus important de l'établissement avec près

de 33,7 millions de recettes soit 31 % des recettes brutes de jeux de table du Casino de Monte-Carlo ;

- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 7,2 millions d'euros pour l'exercice, en progression de 3 millions d'euros par rapport à l'an passé ;
- l'établissement du Sun Casino enregistre une baisse des recettes brutes de 4,2 millions d'euros en raison d'une baisse du drop, soit un chiffre d'affaires sur l'exercice de 11,9 millions d'euros.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une activité stable par rapport à l'exercice précédent, avec un chiffre d'affaires de 101,9 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2018/2019 contre 102,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Tous établissements confondus, les recettes sont stables, la faible diminution des mises étant compensée par une légère augmentation du hold.

Il convient également de souligner l'évolution favorable du nombre de joueurs suivis, en hausse de 21 % au Casino de Monte-Carlo et de 27 % au Casino Café de Paris.

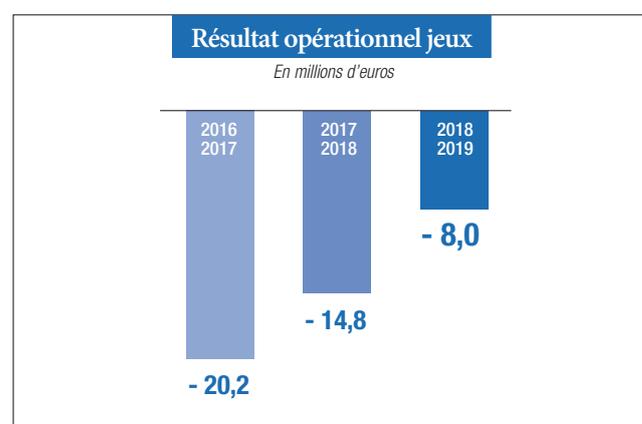
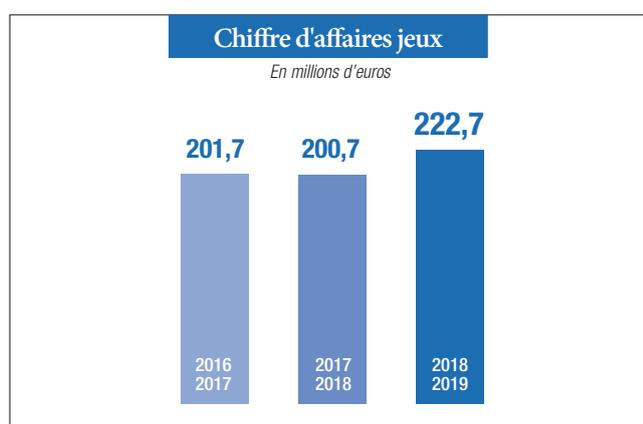
L'exploitation en mode 24h/24 au Casino Café de Paris, les terrasses fumeurs et la politique d'animation plus soutenue permettent aux différents établissements de conserver une position concurrentielle forte par rapport aux établissements concurrents de la Riviera française et italienne.

Les recettes des **autres activités** s'établissent à 12,3 millions d'euros, en augmentation de 1,6 million d'euros par rapport à l'an passé. Cette évolution concerne principalement la restauration au sein des casinos, avec l'organisation d'événements éphémères au sein des établissements (pop-up, animations de l'Atrium, etc.). À compter de l'exercice 2018/2019, l'activité du bar du Sun Casino est rattachée au secteur jeux et contribue à hauteur de + 0,8 million d'euros aux recettes autres activités sur l'exercice.

Pour l'**ensemble du secteur jeux**, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à - 1,3 million d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre - 8,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

L'amélioration des résultats provient principalement de la hausse du chiffre d'affaires jeux de table, diminuée de la hausse de coûts directs inhérents à cette activité (redevance, frais d'animation, frais de personnel, provisions sur créances, etc.)

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 8 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre - 14,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR HÔTELIER

La poursuite des travaux de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris affecte encore sensiblement les conditions d'exploitation de cet établissement, ce qui a un impact significatif sur la performance du secteur hôtelier en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

Sur l'exercice 2018/2019, l'établissement n'a pas encore retrouvé sa performance opérationnelle de la période précédant les travaux, même si sa réouverture progressive a permis un développement significatif de l'activité.

Pour l'exercice 2018/2019, l'impact de ces travaux sur le résultat opérationnel du secteur est évalué à près de 7 millions d'euros contre 10 millions d'euros précédemment.

Ainsi, l'ensemble du secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires de 253,7 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre

234,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, en augmentation de + 8 % soit 19 millions d'euros avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'inscrit en amélioration de 11,1 millions d'euros grâce notamment à la réouverture de nouvelles chambres après rénovation (97 chambres disponibles à la vente sur l'exercice 2018/2019 à comparer à 56 chambres sur l'exercice 2017/2018) ;
- l'ouverture du restaurant Coya permet la réalisation d'un chiffre d'affaires de 5,2 millions d'euros sur l'exercice ;
- le Jimmy'z enregistre une croissance de chiffre d'affaires de 1,9 million d'euros grâce à une période d'exploitation plus longue que celle de l'exercice précédent ;
- le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort enregistre une progression de 1,7 million d'euros de son chiffre d'affaires.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

| Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros) | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | % évol. |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|
| 41 % Hébergement | 87,9 | 95,4 | 104,4 | 9 % |
| 46 % Restauration | 98,5 | 106,2 | 115,3 | 9 % |
| 13 % Autres | 32,1 | 33,1 | 34,0 | 3 % |
| 100 % TOTAL SECTEUR HÔTELIER | 218,5 | 234,7 | 253,7 | 8 % |

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 104,4 millions d'euros contre 95,4 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018.

Malgré la capacité d'accueil toujours réduite de l'Hôtel de Paris, avec une moyenne de 97 chambres disponibles sur l'exercice 2018/2019 contre 56 pour l'exercice précédent, cet établissement présente une forte progression du nombre de nuitées et une progression de 11 % de la recette moyenne, conséquence directe de la qualité des prestations proposées. Cette évolution favorable de l'occupation et la progression significative des prix moyens permettent à l'Hôtel de Paris d'enregistrer une augmentation de 8,4 millions d'euros de son chiffre d'affaires hébergement.

Les établissements du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et du Méridien Beach Plaza ont enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires hébergement de respectivement + 4 % et + 1 %, l'activité de l'Hôtel Hermitage affichant un recul de 2 % en raison de la réouverture progressive de l'Hôtel de Paris.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation est en légère baisse, pour s'établir à 66,4 % contre 67,5 % pour l'exercice 2017/2018. Étant calculé sur le nombre de chambres disponibles à la vente, le taux d'occupation de l'Hôtel de Paris ressort mécaniquement en retrait par rapport à celui de l'exercice précédent du fait de la forte augmentation de sa capacité ;
- les prix moyens hébergement progressent globalement de 6 % au cumul des cinq établissements ;
- enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique reste proche de l'an passé, la part de clientèle française restant majoritaire avec 18,4 % du marché contre 23 % l'exercice passé. Les clientèles russe et américaine représentent respectivement 14,7 % et 14,6 % de la clientèle du Resort.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 115,3 millions d'euros contre 106,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,1 millions d'euros. Cette hausse provient principalement de l'ouverture du restaurant Coya pour 5,2 millions d'euros, et du Jimmy'z qui bénéficie d'une période

d'ouverture plus longue sur l'exercice 2018/2019 (impact favorable de 1,9 million d'euros).

Les autres établissements de restauration du Groupe S.B.M. enregistrent des évolutions plus contrastées. Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis est de 1 018 000, soit une augmentation de 29 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. La progression d'activité en restauration est principalement remarquée à l'Hôtel de Paris (+ 14 000 couverts à 59 000) où la hausse de la fréquentation a eu un impact bénéfique sur l'activité restauration.

Tous établissements confondus, le prix moyen couvert augmente de 6 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un effet mix favorable (hausse des couverts à prix moyens les plus élevés, et notamment avec les points de vente de l'Hôtel de Paris et du Louis XV - Alain Ducasse).

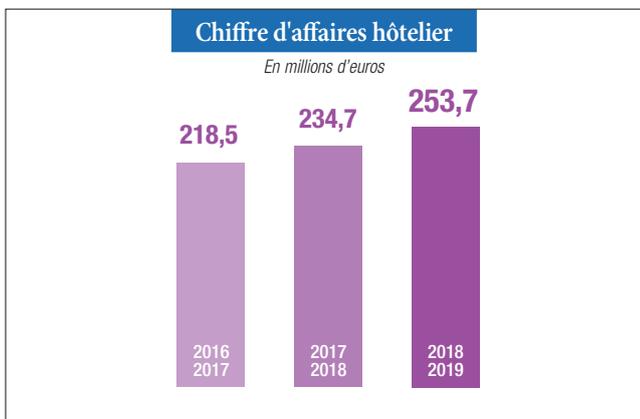
Enfin, malgré une baisse de 24 000 couverts par rapport à l'exercice précédent, le Café de Paris demeure l'établissement le plus fréquenté du Groupe S.B.M. avec 235 000 couverts servis au cours de l'exercice écoulé.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 3 %, à 34 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 au lieu de 33,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Pour **l'ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 21 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 18,9 millions d'euros pour 2017/2018, soit une amélioration de 2,1 millions d'euros.

La charge des amortissements du secteur hôtelier augmente de 1,3 million d'euros, avec le démarrage des premiers amortissements de l'Hôtel de Paris (impact de 2,8 millions d'euros), partiellement compensé par une baisse des amortissements de l'Hôtel Hermitage.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 4,2 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre un résultat négatif de - 5,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 51,9 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 40,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 27 %.

| Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros) | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | % évol. |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 63 % Locatif commercial | 21,0 | 23,2 | 32,7 | 41 % |
| 37 % Locatif résidentiel | 18,4 | 17,7 | 19,2 | 8 % |
| 100 % TOTAL SECTEUR LOCATIF | 39,4 | 40,9 | 51,9 | 27 % |

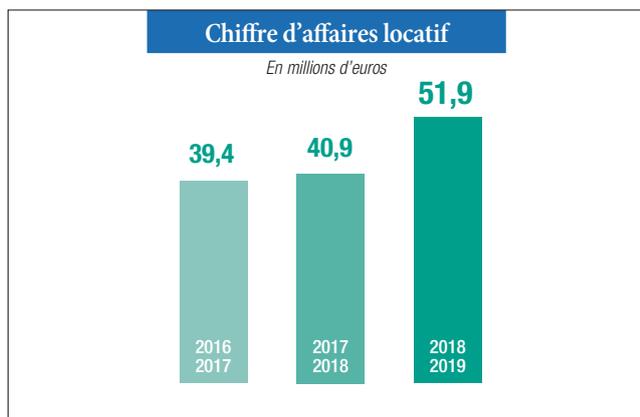
Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux, enregistre un chiffre d'affaires de 32,7 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 23,2 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette progression de 9,5 millions d'euros résulte principalement de la mise en location des nouveaux espaces à l'Hôtel de Paris (Avenue de Monte-Carlo, Avenue des Beaux-Arts, Avenue Princesse Alice et patio intérieur) et dans le nouveau complexe One Monte-Carlo sur le dernier trimestre de l'exercice.

Le segment **locatif résidentiel** est essentiellement composé des résidences de grand standing du « Sporting », du « Balmoral » et des « villas du Sporting ». Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 19,2 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre

17,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018, en croissance de 1,5 million d'euros.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour l'**ensemble du secteur locatif**, s'établit à 44,8 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 35,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 9,1 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, en baisse de 3 millions d'euros avec la fin de l'amortissement des installations temporaires des Pavillons Monte-Carlo, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 35,5 millions d'euros contre 23,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 12,1 millions d'euros.



3.1.3 Résultats consolidés 2018/2019 et autres agrégats financiers

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2019 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2017/2018 | Exercice 2018/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Produits des activités ordinaires | 474 589 | 526 536 |
| Achats consommés | (52 359) | (56 315) |
| Autres charges externes | (122 400) | (129 359) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | (31 796) | (36 558) |
| Charges de personnel | (244 317) | (256 199) |
| Amortissements | (49 206) | (47 327) |
| Autres produits et charges opérationnels | (1 628) | (10 398) |
| Résultat opérationnel | (27 117) | (9 621) |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 | 15 |
| Coût de l'endettement financier brut | (120) | (15) |
| Coût de l'endettement financier net | (116) | |
| Autres produits et charges financiers | 277 | 70 |
| Charges d'impôt | | |
| Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | 12 511 | 12 333 |
| Résultat net consolidé | (14 446) | 2 782 |
| Part des intérêts minoritaires | (150) | (205) |
| RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE | (14 595) | 2 577 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | 24 516 661 | 24 516 661 |
| Résultat net par action <i>(en euros)</i> | (0,60) | 0,11 |
| Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i> | (0,60) | 0,11 |

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2017/2018 | Exercice 2018/2019 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Résultat net consolidé | (14 446) | 2 782 |
| Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat : | | |
| ♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée) | 213 | (4 061) |
| ♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence | | |
| Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat : | | |
| ♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers | | (405) |
| ♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence | (180) | |
| RÉSULTAT GLOBAL TOTAL | (14 413) | (1 684) |
| dont résultat global part du Groupe | (14 561) | (1 885) |
| dont résultat global part des minoritaires | 149 | 201 |

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » augmentent respectivement de 4 et 7 millions d'euros en relation avec la hausse de l'activité.

L'évolution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de l'augmentation de la redevance sur les recettes brutes des jeux, du fait d'une hausse des recettes de jeux au cours de l'exercice écoulé.

L'augmentation de la rubrique « Charges de personnel » de 11,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent se décompose comme suit :

- hausse des frais de personnel du secteur hôtelier de 8,6 millions d'euros en relation avec l'évolution favorable de l'activité, les ouvertures d'établissements (Coya, Mada One) ou les réouvertures dans le cadre de l'avancement des travaux de l'Hôtel de Paris (Le Grill, Le Louis XV – Alain Ducasse) ;
- hausse des frais de personnel du secteur jeux de 2,4 millions d'euros, liée principalement à la diminution des pourboires collectés auprès de la clientèle ;
- hausse des frais de personnel relatifs au plan de sûreté engagé pour 1,1 million d'euros, avec l'embauche de personnels qui assurent des prestations qui étaient précédemment externalisées ;

- hausse des frais de personnel des autres secteurs pour un montant de 2 millions d'euros ;
- baisse des provisions pour litiges avec le personnel de 2,2 millions d'euros.

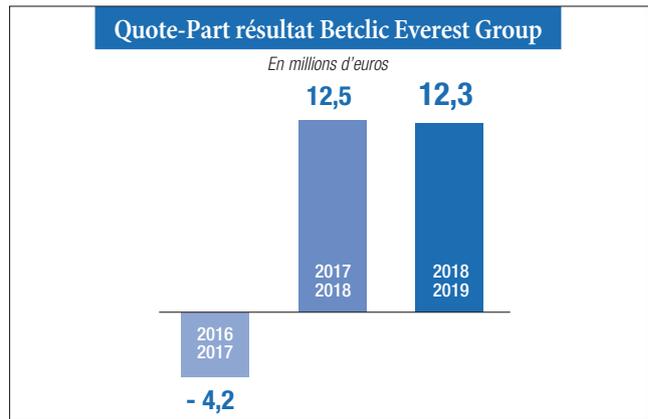
Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une baisse de 1,9 million d'euros. La baisse des amortissements du secteur locatif, du fait de la fin de période d'amortissement des Pavillons Monte-Carlo se trouve notamment compensée par une hausse des amortissements du secteur hôtelier. En effet, sont enregistrés sur l'exercice 2018/2019 les amortissements correspondant aux premières mises en service des installations de l'Hôtel de Paris, intervenues en début d'année 2019 compte tenu de la réouverture presque complète de l'établissement. La mise en service de la majeure partie des nouveaux équipements et les amortissements correspondants ne sont constatés qu'à compter du dernier trimestre de l'exercice, certaines zones restant encore en travaux au 31 mars 2019.

Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en déficit de - 9,6 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 27,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.



Le **résultat financier** de l'exercice 2018/2019 présente un profit de 0,1 million d'euros contre un profit de 0,2 million d'euros pour l'exercice précédent. À noter que les coûts des emprunts relatifs au financement des projets Hôtel de Paris et One Monte-Carlo sont capitalisés pour la part correspondant à la période de construction.

Enfin, la **consolidation par mise en équivalence de Betcltic Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 12,3 millions d'euros contre une quote-part positive de 12,5 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018. Ce résultat est notamment le reflet de la bonne performance de Betcltic avec le développement de son offre de paris sportifs, de nouvelles applications mobiles et l'intensification de ses actions marketing.



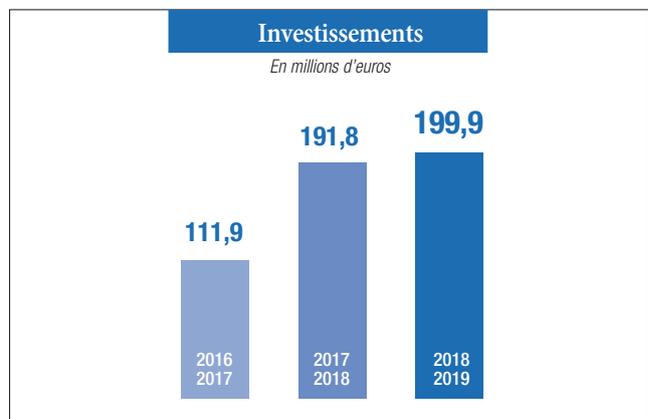
Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en profit de + 2,6 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre un déficit de - 14,6 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018, soit une amélioration de 17,2 millions d'euros.

à 115,9 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 32,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018.



Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissements** (voir chapitre 3.2 – « Investissements et perspectives ») a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 199,9 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 191,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après prise en compte des variations des prêts et avances consentis, des autres encaissements liés aux opérations d'investissements et des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un décaissement net de 179,4 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 181,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 37,4 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019 contre 23,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une amélioration du résultat opérationnel avant amortissements de 15,6 millions d'euros. Après la prise en compte d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 78,2 millions d'euros, conséquence des droits au bail perçus au cours de l'exercice dans le cadre de la mise à disposition des nouveaux espaces de boutiques à l'Hôtel de Paris et au One Monte-Carlo, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent



Au 31 mars 2019, l'**endettement financier net** du Groupe S.B.M. est de 106,8 millions d'euros contre un endettement financier net de 50,9 millions d'euros au 31 mars 2018.

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo –, le Groupe S.B.M. a mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédit permettaient des tirages à l'initiative du Groupe pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019.

Au 31 mars 2019, le Groupe S.B.M. a utilisé la totalité des financements bancaires mis à sa disposition, soit un montant total de 230 millions d'euros.

Ces financements seront remboursés semestriellement, la première échéance intervenant le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024.

3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux (présentés selon les normes françaises) de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Société mère, font apparaître les résultats suivants :

| Résultats Société des Bains de Mer – Société mère <i>(en millions d'euros)</i> | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | Écart <i>(en millions d'euros)</i> |
|--|------------------|------------------|------------------|--|
| Chiffre d'affaires | 394,9 | 405,5 | 460,6 | 55,1 |
| Résultat Brut d'Exploitation | 1,8 | 5,4 | 20,4 | 15,0 |
| Amortissements | (43,7) | (42,7) | (40,5) | 2,2 |
| Résultat opérationnel | (42,0) | (37,3) | (20,1) | 17,2 |
| Résultat financier | 8,8 | 9,5 | 10,6 | 1,1 |
| Résultat exceptionnel | (3,7) | (4,3) | (0,6) | 3,7 |
| RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ | (36,8) | (32,1) | (10,1) | 22,0 |

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2018/2019 s'élève à 460,6 millions d'euros contre 405,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 55,1 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 20,1 millions d'euros contre une perte de - 37,3 millions d'euros en 2017/2018. Cette amélioration résulte de l'amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre principalement les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M. Les coûts d'emprunts relatifs au financement des travaux de l'Hôtel de Paris et du complexe immobilier du One Monte-Carlo sont capitalisés pour la part correspondant à la période de construction.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'établit à - 0,6 million d'euros pour l'exercice, soit un montant en amélioration de 3,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration provient essentiellement de l'amélioration des résultats de la filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., toujours déficitaires mais de manière moins importante que l'an passé.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2018/2019 s'élève à - 10,1 millions d'euros contre un résultat négatif de - 32,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 22 millions d'euros.

3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2018/2019, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

■ les opérations traitées avec les filiales de votre Société :

- la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
- la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
- la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
- la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
- la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.),
- la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
- la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
- la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
- la Société Monte-Carlo SBM Singapore, Pte Ltd,
- la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
- la SARL Café Grand Prix,
- la Société Betclac Everest Group ;

■ ainsi que :

- les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
- la mise à disposition d'emplacements de parking et d'une vitrine réalisée à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président Délégué, et qui représente des montants non significatifs,
- les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec les sociétés SCEA Fondugues Pradugues et SARL Rainbow Wines dont M. Laurent Nouvion est associé et gérant, et qui représentent des montants non significatifs, et
- les opérations de conseil réalisées à des conditions normales de marché avec la Société Lochinvar Consulting dont M. William Timmins est Président Directeur Général, et qui représentent des montants non significatifs.

3.2 Investissements et perspectives

3.2.1 Investissements réalisés

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une politique active d'investissements au cours des exercices passés, pour un montant total de 538 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-dessous, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

| Investissements (en milliers d'euros) | Exercice clos le 31 mars 2017 | Exercice clos le 31 mars 2018 | Exercice clos le 31 mars 2019 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Secteur jeux | 5 518 | 2 573 | 5 319 |
| Secteur hôtelier | 87 294 | 96 388 | 82 269 |
| Secteur locatif | 45 778 | 87 785 | 94 023 |
| Autres activités et services communs | 9 206 | 12 456 | 8 907 |
| TOTAL | 147 795 | 199 202 | 190 518 |

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 13,4 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 3,8 millions d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Au cours des trois derniers exercices, le Groupe S.B.M. a également entrepris des travaux de rénovation dans deux de ses casinos.

Au cours de l'exercice 2016/2017, l'établissement du Sun Casino a été rénové dans un esprit Las Vegas. L'aménagement a été repensé : décor aux tonalités rouge, bar rénové, espace de restauration agrandi, tout a été fait pour offrir aux clients un instant de jeu à l'américaine. L'offre de jeux s'est également enrichie avec des machines à sous exclusives et des tables de Craps en exclusivité sur la Côte d'Azur.

Des travaux ont par ailleurs été lancés sur l'exercice 2018/2019 au Casino de Monte-Carlo, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Ces travaux ont porté notamment sur la mise en lumière des salles Europe et Renaissance du Casino, afin d'apporter à chaque salle une atmosphère qui corresponde aux attentes des clients qui viennent s'y distraire, et de rendre les espaces plus chaleureux grâce à des jeux de lumière. Au cours de l'exercice, ont également été réalisés des travaux dans l'Atrium du Casino avec la création d'une boutique et le réaménagement du Bar Rotonde. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo à réaliser sur plusieurs exercices.

Le montant total investi dans le cadre de ces deux projets, hors machines à sous, est de 3,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 266 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Plus de 80 % des investissements hôteliers au cours des trois derniers exercices concernent le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris (voir chapitre 3.2.2 ci-après – « Principaux projets en cours et perspectives »).

Outre les travaux courants de rénovation dans les autres hôtels du Groupe S.B.M., les autres investissements réalisés concernent principalement trois projets :

- d'une part, la rénovation du Jimmy'z effectuée sur trois exercices lors des périodes de fermeture hivernale. La rénovation a permis de moderniser l'établissement, mais aussi de rénover notamment le bar intérieur et les espaces VIP et de créer un bar extérieur ouvert sur le lagon. Le montant total de ces travaux de rénovation au cumul des trois derniers exercices s'élève à 6,2 millions d'euros, dont 0,8 million d'euros au cours du dernier exercice ;
- d'autre part, la création du restaurant Coya, restaurant aux saveurs de l'Amérique Latine, ouvert en saison estivale au sein du Sporting Monte-Carlo à deux pas du Jimmy'z et de la Salle des Étoiles. Le montant de ce projet s'élève à 2,8 millions d'euros, dont 1,9 million d'euros sur l'exercice 2018/2019 ;
- et enfin, la création du Mada One, au sein du nouveau complexe du One Monte-Carlo, nouveau concept « snackonomique » qui fait référence au savoir-faire gastronomique du chef Marcel Ravin et à la simplicité qu'il souhaite apporter à ce lieu, devient café, bistrot ou salon de thé suivant le moment de la journée. Le montant de ce projet engagé au cours de l'exercice 2018/2019 s'élève à 3,1 millions d'euros.

Au cumul de l'ensemble du secteur hôtelier, le montant des investissements réalisés en 2018/2019 s'élève à 82,3 millions d'euros.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants à hauteur de 227,6 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Cette stratégie, initiée en octobre 2005 avec l'ouverture de la Résidence du Sporting (24 appartements de très grand luxe), puis confirmée en mai 2012 avec l'ouverture de la Résidence du Balmoral (7 appartements avec un service hôtelier offrant une vue exceptionnelle sur le Port Hercule), et en 2014/2015 avec les villas du Sporting (3 villas idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, constituant une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasols, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers, avec piscine particulière et accès privatif direct à la mer) prend plus d'ampleur encore avec le projet du One Monte-Carlo, décrit au chapitre 3.2.2 suivant.

Les dépenses engagées pour ce projet majeur au titre des trois derniers exercices s'établissent à 216,5 millions d'euros, dont 86,6 millions d'euros pour l'exercice 2018/2019.

Au cumul de l'ensemble du secteur locatif, le montant des investissements réalisés en 2018/2019 s'élève à 94 millions d'euros.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 30,6 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Ils concernent principalement des logiciels et systèmes de gestion mis en œuvre par les directions supports du Groupe S.B.M. comme la Direction des Ressources Humaines (gestion des temps et des activités, paie) ou la Direction Informatique, en particulier dans le cadre du schéma directeur informatique, et surtout la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club.

3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2019 seront poursuivis en 2019/2020 dans le cadre du programme d'investissements défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets en cours sont les suivants :

SECTEUR JEUX

Les principaux projets engagés concernent le renouvellement du parc des appareils automatiques et la poursuite du programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo.

En effet, s'agissant de cet établissement, les travaux envisagés en 2019/2020 concerneront la salle Médecin et plus particulièrement sa terrasse où seront créés des salons privés destinés à l'accueil d'une clientèle de high rollers. De même, il est envisagé la création d'une terrasse fumeurs, donnant sur l'allée François Blanc, à destination de la clientèle des fun players.

SECTEUR HÔTELIER

Comme précédemment indiquée, la rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris constitue le principal projet du secteur hôtelier, en voie d'achèvement complet au cours du premier trimestre de l'exercice 2019/2020.

La rénovation de l'Hôtel de Paris a porté en effet sur l'ensemble de l'établissement avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement est légèrement supérieure à la capacité avant rénovation, avec une superficie des chambres et suites augmentée et une proportion de suites accrue.

Les autres éléments structurants de la programmation ont été :

- la mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine réservé à la clientèle de l'hôtel, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés ;
- la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement ;
- l'aménagement d'espaces de boutiques ;
- l'ouverture du Bar Américain et d'un restaurant sur la terrasse au sud offrant une vue à 180° allant du Casino de Monte-Carlo au Port Hercule ;
- l'adaptation aux technologies de pointe et une liaison souterraine directe avec les équipements d'accueil et de conférence du complexe immobilier.

Cette rénovation et ces innovations permettront à l'Hôtel de Paris de continuer à rester à la pointe des attentes d'une clientèle toujours plus exigeante des palaces.

Prévu pour durer quatre années, le chantier a débuté en 2014 et a porté tout d'abord sur les ailes Ronde et Alice qui ont été entièrement démolies pour être reconstruites. Ces deux ailes du bâtiment ont été achevées en mai 2017, en vue de leur commercialisation à l'occasion du Grand Prix Automobile de Formule 1. Les travaux des Ailes Casino et Beaux-Arts se sont achevés en fin d'année 2018. L'établissement a ainsi disposé sur l'exercice 2018/2019 d'une capacité moyenne de 97 chambres contre 56 chambres sur l'exercice précédent.

La façade historique de l'Hôtel de Paris face au Café de Paris est restée intacte. Les lieux de légende, tels que le hall d'entrée et la cave, ainsi que les établissements emblématiques, tels que le Bar Américain, la Salle Empire, le Louis XV – Alain Ducasse et le Grill, ont été maintenus.

Parmi les nouveautés introduites à l'occasion de cette reconstruction, il convient de rappeler l'ouverture à la clientèle de la Suite Princesse Grace avec sa terrasse extérieure élargie offrant une vue magnifiée et la création de la nouvelle Suite Prince Rainier III, la plus grande suite de l'Hôtel de Paris en termes d'espaces intérieurs, véritable joyau de cette métamorphose.

Le coût de rénovation de l'Hôtel de Paris est estimé à 280 millions d'euros sur la période 2014-2019, hors le montant estimé des pertes d'exploitation.

Au 31 mars 2019, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ce projet s'élève à 271,4 millions d'euros, dont 224,3 millions d'euros au titre des trois derniers exercices et 69,7 millions d'euros au cours du dernier exercice.

Les finitions du projet sont en cours au 31 mars 2019, mais la majeure partie des actifs a été mise en service sur le dernier trimestre de l'exercice 2018/2019. La fin du projet est prévue au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

SECTEUR LOCATIF

De même, le développement immobilier One Monte-Carlo, situé au cœur de Monaco, sur le site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver, constitue le principal projet engagé pour le secteur locatif, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

Le complexe immobilier One Monte-Carlo est constitué de sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunit ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédias, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable. Sur le site paysagé ont ainsi été créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée qui porte le nom de Promenade Princesse Charlène, reliant l'avenue des Beaux-Arts aux Jardins Saint-James.

Le coût total de réalisation de ce projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monaco représente un montant d'investissements estimé à 390 millions d'euros sur la période 2013-2019.

Au 31 mars 2019, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre du projet s'élève à 340,4 millions d'euros dont :

- frais d'études et honoraires pour 60,7 millions d'euros ;
- frais de construction et lots techniques pour 183,3 millions d'euros ;
- frais de construction et d'aménagement des Pavillons de Monte-Carlo dans les Jardins des Boulingrins pour 22,1 millions d'euros ;

- frais de rachat de droits au bail pour 33 millions d'euros ;
- frais architecturaux et de décoration pour 26,2 millions d'euros.

La part de ces investissements réalisée au cours de l'exercice 2018/2019 s'élève à 86,6 millions d'euros.

L'ensemble des infrastructures de l'ensemble immobilier et l'édification des bâtiments en superstructure ont été finalisés, permettant l'inauguration officielle du nouveau quartier le 22 février 2019 en présence de LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène, accompagnés de S.A.S. le Prince Héritaire Jacques et de S.A.S. la Princesse Gabriella.

Les travaux de finalisation des parties intérieures se poursuivent au 31 mars 2019, l'achèvement étant prévu au cours du premier semestre de l'exercice 2019/2020.

Compte tenu de ces différents projets, les dépenses d'investissements estimées pour l'exercice 2019/2020 devraient être légèrement inférieures à 100 millions d'euros, dont 50 millions d'euros au titre des deux projets majeurs précités.

PERSPECTIVES

La rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et le développement immobilier au cœur de Monaco sont deux composantes essentielles de la stratégie de développement du Groupe S.B.M.

Ces projets représentent en effet un effort d'investissement sans précédent, le montant total de ces projets étant estimé aujourd'hui à 670 millions d'euros, dont 611,8 millions déjà comptabilisés au 31 mars 2019.

Avec la réalisation des deux projets précités, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel avant amortissements supérieur à 50 millions d'euros en année pleine, à compter de la mise en service complète de ces actifs. Ainsi, le Groupe S.B.M. va prendre une nouvelle dimension tant par l'augmentation de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

Le Groupe S.B.M. entend poursuivre au cours des exercices à venir cette stratégie de développement. Dans ce contexte, la politique d'investissement menée par le Groupe S.B.M. aura pour objectif d'assurer à ses clients des prestations selon les meilleurs standards du marché, tout en privilégiant les projets à plus forte rentabilité.

Le programme d'investissements au Casino de Monte-Carlo sera poursuivi, afin de lui permettre de toujours mieux répondre aux attentes d'une clientèle exigeante. Sont envisagés l'agrandissement des espaces de la salle Blanche et la finalisation de la rénovation de la salle Médecin, afin que celle-ci devienne un lieu de jeu très haut de gamme, personnalisé et intime, permettant à la clientèle et à ses accompagnants de se divertir et se restaurer.



Monte-Carlo Beach

4

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2018/2019 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

Les états financiers sociaux et consolidés complets (états de synthèse et notes annexes) sont présentés au chapitre 5 du Document de Référence déposé le 11 juillet 2019 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.).

Les informations présentées ci-après sont constituées des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau des flux, tableau de variation des capitaux propres), accompagnés des rapports correspondants établis par les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur Contractuel.

| | | | |
|---|-----------|--|-----------|
| 4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse | 28 | 4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices | 41 |
| 4.1.1 Bilan au 31 mars 2019 | 28 | | |
| 4.1.2 Compte de pertes et profits | 30 | | |
| 4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes | 31 | 4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse | 42 |
| 4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes | 32 | 4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2019 | 42 |
| | | 4.4.2 Compte de résultat consolidé | 43 |
| 4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse | 34 | 4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie | 44 |
| 4.2.1 Bilan au 31 mars 2019 | 34 | 4.4.4 Variation des capitaux propres | 45 |
| 4.2.2 Compte de résultat | 36 | 4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 46 |
| 4.2.3 Tableau des flux de trésorerie | 37 | | |
| 4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français | 38 | 4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes | 49 |

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse

4.1.1 Bilan au 31 mars 2019

ACTIF

| | Exercice 2018/2019 | | | Exercice 2017/2018 |
|---|--------------------|------------------------------|------------------|--------------------|
| | Brut | Amortissements Provisions | Net | Net |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE À MOINS D'UN AN | 223 171 | 60 251 | 162 920 | 101 767 |
| Espèces en caisse | 32 059 | | 32 059 | 29 998 |
| Banques : dépôts à vue | 66 441 | | 66 441 | 34 297 |
| Autres valeurs à vue | 174 | | 174 | 23 |
| Banques : dépôts à terme | 5 000 | | 5 000 | |
| Titres négociables | | | | |
| Créances d'exploitation | 25 194 | 1 605 | 23 588 | 6 756 |
| Débiteurs divers | 23 965 | 411 | 23 554 | 23 550 |
| Comptes d'opérations en participation | | | | |
| Comptes des sociétés affiliées | 65 923 | 58 235 | 7 688 | 2 017 |
| Actif précompté | 4 416 | | 4 416 | 5 126 |
| STOCKS | 11 729 | 20 | 11 709 | 11 187 |
| PAIEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE | 1 316 | | 1 316 | 561 |
| Avances sur commandes | 1 316 | | 1 316 | 561 |
| ACTIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE | | | | |
| Prêts | | | | |
| ACTIF INDISPONIBLE | 811 | | 811 | 762 |
| Dépôts et cautionnements versés | 811 | | 811 | 762 |
| TITRES DE PARTICIPATION | 275 966 | 59 760 | 216 207 | 225 987 |
| Sociétés affiliées | 275 863 | 59 740 | 216 122 | 225 910 |
| Autres participations | 104 | 20 | 84 | 77 |
| IMMOBILISATIONS | 1 785 534 | 804 003 | 981 531 | 836 018 |
| Immobilisations incorporelles : | | | | |
| ♦ Concessions et droits similaires | 35 047 | 28 491 | 6 556 | 5 160 |
| ♦ Droit au bail | 18 | 18 | | |
| ♦ Immobilisations en cours | 1 620 | | 1 620 | 2 124 |
| Immobilisations corporelles : | | | | |
| ♦ Terrains | 84 414 | | 84 414 | 84 414 |
| ♦ Écarts de réévaluation au 31/03/79 | 35 611 | 35 611 | | |
| ♦ Aménagements terrains | 2 491 | 2 491 | | |
| ♦ Constructions | 931 794 | 520 964 | 410 831 | 270 939 |
| ♦ Installations techniques | 232 048 | 159 037 | 73 012 | 21 268 |
| ♦ Autres immobilisations | 76 786 | 57 390 | 19 395 | 9 112 |
| ♦ Immobilisations en cours | 385 703 | | 385 703 | 443 001 |
| Total de l'actif | 2 298 528 | 924 034 | 1 374 494 | 1 176 283 |
| FRAIS À AMORTIR | 2 721 | | 2 721 | 3 284 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 6 924 | | 6 924 | 5 745 |
| Dépenses payées d'avance | 5 970 | | 5 970 | 5 687 |
| Autres comptes transitoires | 954 | | 954 | 54 |
| Écarts de conversion | | | | 4 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 2 308 173 | 924 034 | 1 384 138 | 1 185 312 |
| COMPTES D'ORDRE | | | | |
| Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion | | | 5 | 5 |
| Cautions et garanties données | | | 205 110 | 59 170 |
| Cautions reçues | | | 25 166 | 31 831 |
| Autres engagements reçus | | | 41 600 | 11 700 |
| Fournisseurs | | | 86 704 | 172 193 |
| Tiers débiteurs pour cautions bancaires données | | | | |
| Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés | | | 5 000 | 108 200 |
| Couverture de taux variables | | | 170 000 | 100 000 |
| | | | 533 585 | 483 099 |

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2018/2019 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES MONÉGASQUES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

PASSIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2018/2019 | Exercice 2017/2018 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| PASSIF EXIGIBLE À MOINS D'UN AN | 415 748 | 309 211 |
| Découverts bancaires | | |
| Effets à payer | 11 324 | 23 785 |
| Dettes d'exploitation | 91 959 | 72 772 |
| Comptes des sociétés affiliées | 24 183 | 21 012 |
| Comptes des employés | 32 883 | 30 685 |
| Emprunts | 230 820 | 127 293 |
| Autres dettes | 2 749 | 3 395 |
| Passif précompté | 21 830 | 30 270 |
| ENCAISSEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE | 39 786 | 25 541 |
| Acomptes reçus | 22 235 | 16 948 |
| Dépôts et cautionnements reçus | 17 552 | 8 593 |
| PASSIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE | 32 160 | 31 202 |
| Dettes d'exploitation | | |
| Passif précompté | 32 160 | 31 202 |
| PROVISIONS POUR RISQUES | 8 019 | 7 295 |
| Autres provisions pour risques | 8 019 | 7 295 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 229 927 | 143 446 |
| Revenus imputables aux exercices futurs | 223 896 | 136 831 |
| Autres comptes de régularisation passif | 357 | 395 |
| Écarts de conversion | 43 | 23 |
| Subvention d'investissement | | |
| ♦ <i>montant brut</i> | 17 535 | 17 535 |
| ♦ <i>amortissement</i> | (11 904) | (11 339) |
| FONDS SOCIAL | | |
| Capital, primes et écarts | 430 791 | 430 791 |
| Capital : 24 516 661 actions de 1 euro chacune | 24 517 | 24 517 |
| Primes d'émission sur actions | 214 650 | 214 650 |
| Écarts de réévaluation : | | |
| ♦ Écarts de réévaluation 31/03/90 | 167 694 | 167 694 |
| ♦ Réserve de réévaluation 31/03/79 | 23 931 | 23 931 |
| Réserves : | 162 243 | 162 243 |
| ♦ Réserve statutaire | 2 452 | 2 452 |
| ♦ Réserve facultative | 148 799 | 148 799 |
| ♦ Réserve de prévoyance | 10 992 | 10 992 |
| ♦ Plus-value à long terme | | |
| Résultats : | 65 465 | 75 584 |
| ♦ Report à nouveau bénéficiaire | 75 584 | 107 732 |
| ♦ Résultat net de l'exercice | (10 119) | (32 148) |
| Total fonds social | 658 499 | 668 618 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 1 384 138 | 1 185 312 |
| COMPTES D'ORDRE | | |
| Administrateurs créditeurs pour actions déposées | 5 | 5 |
| Cautions et garanties données | 205 110 | 59 170 |
| Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie | 25 166 | 31 831 |
| Autres engagements reçus | 41 600 | 11 700 |
| Fournisseurs | 86 704 | 172 193 |
| Cautions bancaires données | | |
| Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés | 5 000 | 108 200 |
| Couverture de taux variables | 170 000 | 100 000 |
| | 533 585 | 483 099 |

4.1.2 Compte de pertes et profits

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2018/2019 | Exercice 2017/2018 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| ACTIVITÉ PRINCIPALE | | |
| Produits des jeux | 231 332 | 207 145 |
| Prestations de services | 236 530 | 204 535 |
| Ventes de marchandises | 5 581 | 6 218 |
| Autres produits de gestion courante | 4 857 | 5 110 |
| Moins : cessions internes | (12 998) | (12 789) |
| Total Produits de l'activité principale | 465 303 | 410 218 |
| À déduire : | | |
| ♦ Coût d'achat des marchandises | (4 147) | (4 395) |
| ♦ Consommations | (153 295) | (141 602) |
| ♦ Redevances, impôts et taxes | (36 239) | (31 770) |
| ♦ Charges de personnel | (218 998) | (205 300) |
| ♦ Autres charges d'exploitation | (19 782) | (18 771) |
| ♦ Charges d'amortissements | (40 532) | (42 719) |
| Provisions : | | |
| ♦ Dotations | (31 809) | (21 143) |
| ♦ Reprises | 18 314 | 16 940 |
| Total des charges de l'activité principale | (486 488) | (448 759) |
| Quote-part de résultat sur opérations faites en commun | (121) | (200) |
| Résultat de l'activité principale | (21 306) | (38 741) |
| ACTIVITÉS ACCESSOIRES | | |
| Résultats de la gestion financière | (341) | (458) |
| Revenus des participations | 10 951 | 9 961 |
| Provisions : | | |
| ♦ Dotations | (29) | (46) |
| ♦ Reprises | 21 | 9 |
| Résultats des activités accessoires | 10 602 | 9 466 |
| OPÉRATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELLES | | |
| Résultats divers | (323) | 573 |
| Provisions : | | |
| ♦ Dotations | (1 759) | (6 082) |
| ♦ Reprises | 1 451 | 1 219 |
| Résultats extraordinaires ou exceptionnels | (631) | (4 290) |
| Résultats afférents aux exercices antérieurs | 1 216 | 1 417 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | (10 119) | (32 148) |

4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2019

André Garino

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco

Jean-Humbert Croci

Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 Monaco

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2017 pour les exercices 2017/2018, 2018/2019 et 2019/2020.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2019 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2018-2019.

Le total du bilan s'élève à 1 384 138 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître une perte de 10 119 K€. Le fonds social ressort à 658 499 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

À notre avis, le bilan au 31 mars 2019 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2018-2019, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2019 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 5 juillet 2019

Les Commissaires aux Comptes

André GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2019

André Garino

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco

Jean-Humbert Croci

Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 Monaco

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2018-2019 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2018-2019, vous est décrite dans le compte rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

ASSEMBLÉE TENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 21 septembre 2018 en assemblée générale ordinaire annuelle pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 et nommer un administrateur.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 5 juillet 2019

Les Commissaires aux Comptes

André GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse

4.2.1 Bilan au 31 mars 2019

ACTIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2018/2019 | | | Exercice 2017/2018 |
|---|--------------------|------------------------------|------------------|--------------------|
| | Brut | Amortissements Provisions | Net | Net |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | |
| Immobilisations incorporelles | 36 686 | 28 510 | 8 176 | 7 284 |
| Concessions et droits similaires | 35 047 | 28 491 | 6 556 | 5 160 |
| Droit au bail | 18 | 18 | | |
| Immobilisations en cours | 1 602 | | 1 602 | 2 120 |
| Avances et acomptes | 19 | | 19 | 4 |
| Immobilisations corporelles | 1 748 848 | 775 493 | 973 355 | 828 734 |
| Terrains | 122 516 | 38 102 | 84 414 | 84 414 |
| Constructions | 931 794 | 520 964 | 410 831 | 270 939 |
| Installations techniques, matériel | 232 048 | 159 037 | 73 012 | 21 268 |
| Autres immobilisations | 76 786 | 57 390 | 19 395 | 9 112 |
| Immobilisations corporelles en cours | 373 791 | | 373 791 | 429 084 |
| Avances et acomptes | 11 912 | | 11 912 | 13 917 |
| Immobilisations financières | 281 507 | 60 170 | 221 337 | 231 377 |
| Participations et créances rattachées | 280 028 | 59 740 | 220 288 | 230 190 |
| Autres titres immobilisés | 8 | 8 | | |
| Prêts consentis | 564 | 411 | 154 | 349 |
| Autres immobilisations | 907 | 12 | 895 | 839 |
| Total actif immobilisé | 2 067 041 | 864 173 | 1 202 868 | 1 067 395 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks | 11 729 | 20 | 11 709 | 11 187 |
| Avances et acomptes versés | 1 316 | | 1 316 | 561 |
| Créances d'exploitation | 25 444 | 1 605 | 23 838 | 7 603 |
| Autres créances d'exploitation | 22 577 | | 22 577 | 22 940 |
| Créances diverses | 67 701 | 58 235 | 9 465 | 2 332 |
| Disponibilités et valeurs mobilières de placement | 103 674 | | 103 674 | 64 318 |
| Charges constatées d'avance | 5 970 | | 5 970 | 5 687 |
| Total actif circulant | 238 411 | 59 861 | 178 549 | 114 629 |
| Charges à répartir et écarts de conversion | 2 721 | | 2 721 | 3 288 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 2 308 173 | 924 034 | 1 384 138 | 1 185 312 |

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2018/2019 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

PASSIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2018/2019 | Exercice 2017/2018 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 24 517 | 24 517 |
| Primes d'émission | 214 650 | 214 650 |
| Écarts de réévaluation | 191 625 | 191 625 |
| Réserve statutaire | 2 452 | 2 452 |
| Réserve de plus-values nettes à long terme | | |
| Réserve de prévoyance | 10 992 | 10 992 |
| Réserve facultative | 148 799 | 148 799 |
| Report à nouveau | 75 584 | 107 732 |
| Résultat de l'exercice | (10 119) | (32 148) |
| Subvention d'investissement | 5 631 | 6 196 |
| Total capitaux propres | 664 130 | 674 814 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques | 8 019 | 7 295 |
| Provisions pour charges | 35 405 | 34 887 |
| Total provisions pour risques et charges | 43 423 | 42 182 |
| DETTES | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 230 820 | 127 227 |
| Emprunts et dettes financières | 17 552 | 8 659 |
| Avances et acomptes reçus | 22 235 | 16 948 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 20 855 | 16 364 |
| Dettes fiscales et sociales | 85 159 | 74 173 |
| Autres dettes d'exploitation | 4 444 | 8 524 |
| Dettes sur immobilisations | 44 293 | 54 766 |
| Autres dettes | 27 289 | 24 801 |
| Produits constatés d'avance | 223 896 | 136 831 |
| Total dettes | 676 543 | 468 292 |
| Écarts de conversion passif | 43 | 23 |
| TOTAL DU PASSIF | 1 384 138 | 1 185 312 |

4.2.2 Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2018/2019 | Exercice 2017/2018 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Montant net du chiffre d'affaires | 460 615 | 405 489 |
| Reprises sur amortissements et provisions | 18 314 | 16 940 |
| Transferts de charges | 1 127 | 102 |
| Autres produits | 4 857 | 5 130 |
| Total des produits d'exploitation | 484 912 | 427 660 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises | (3 192) | (3 299) |
| Variation de stocks de marchandises | (950) | (1 089) |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | (27 120) | (24 569) |
| Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements | 1 464 | 1 310 |
| Autres achats et charges externes | (127 513) | (117 437) |
| Quote-part de résultat sur opérations faites en commun | (121) | (200) |
| Impôts et taxes | (36 488) | (31 726) |
| Salaires et traitements | (154 040) | (144 260) |
| Charges sociales | (64 938) | (61 048) |
| Dotations aux amortissements des immobilisations | (40 532) | (42 719) |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | (25 696) | (12 970) |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (6 112) | (8 173) |
| Autres charges | (19 763) | (18 803) |
| Total des charges d'exploitation | (505 002) | (464 984) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | (20 090) | (37 323) |
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| De participation et de valeurs mobilières | 10 951 | 9 961 |
| Intérêts et autres | 73 | 94 |
| Différences positives de change | 77 | 70 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | 5 |
| Reprises sur provisions | 21 | 9 |
| Total des produits financiers | 11 121 | 10 138 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | |
| Intérêts et autres | (417) | (586) |
| Différences négatives de change | (74) | (41) |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | |
| Dotations aux provisions | (29) | (46) |
| Total des charges financières | (520) | (672) |
| RÉSULTAT FINANCIER | 10 602 | 9 466 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Sur opérations de gestion | 111 | 280 |
| Sur opérations en capital | 781 | 1 207 |
| Reprises sur provisions | 1 451 | 1 219 |
| Total des produits exceptionnels | 2 343 | 2 706 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Sur opérations de gestion | | (16) |
| Sur opérations en capital | (1 215) | (898) |
| Dotations aux provisions | (1 759) | (6 082) |
| Total des charges exceptionnelles | (2 974) | (6 996) |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | (631) | (4 290) |
| IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS | | |
| RÉSULTAT NET | (10 119) | (32 148) |

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2018/2019
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

4.2.3 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

| | Exercice 2018/2019 | Exercice 2017/2018 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| OPÉRATIONS D'EXPLOITATION | | |
| Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations | 33 109 | 18 897 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 80 970 | 9 135 |
| FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION | 114 080 | 28 032 |
| OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (187 261) | (194 082) |
| Subvention d'investissement | | |
| Variation des immobilisations financières et charges à répartir | 10 308 | 4 792 |
| Produits de cession des actifs | 216 | 640 |
| Variation des dettes sur immobilisations | (10 473) | 8 395 |
| FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | (187 210) | (180 256) |
| OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Tirages sur la ligne de crédit | 103 594 | 126 934 |
| Remboursements ligne de crédit | | |
| Distribution de dividendes | | |
| Augmentation de capital | | |
| Variation des financements stables | 8 892 | (674) |
| FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | 112 486 | 126 261 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 39 356 | (25 964) |
| TRÉSORERIE À L'OUVERTURE | 64 318 | 90 282 |
| TRÉSORERIE À LA CLÔTURE | 103 674 | 64 318 |

4

4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français

Exercice clos le 31 mars 2019

Jean-Humbert Croci

12, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco Principauté

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Aux actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan au 31 mars 2019, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 mars 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables français.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels au 31 mars 2019. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Dépréciation des titres de SBM International et des créances rattachées

(Voir chapitre 1.2 « Principes comptables » de la note 1 « règles et méthodes comptables » et la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

La Société détient indirectement, à travers SBM International, une participation de 50 % dans le capital de Betclit Everest Group (BEG). Les titres de SBM International s'évaluent à 1,5 M€ et sont intégralement dépréciés dans les comptes annuels de la Société au 31 mars 2019. Les créances rattachées à ces titres s'évaluent à 219,1 M€ à cette date et sont dépréciées à hauteur des pertes de SBM International représentant 56,8 M€.

BEG est confronté à différents risques pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur. Une dépréciation éventuelle des titres BEG chez SBM International du fait de ces circonstances aurait des incidences sur la dépréciation des créances rattachées dans les comptes de la Société.

La valeur recouvrable de BEG a été estimée par la direction suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur de projection à l'infini.

Dans ce contexte, le contrôle de la correcte dépréciation des titres de SBM International et des créances rattachées, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres et créances est bien supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation réalisés. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons réalisé les procédures suivantes :

- ◆ avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique :
 - ◆ des modèles et des calculs utilisés pour les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-at-Home),
 - ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation),
 - ◆ des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- ◆ nous avons par ailleurs obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des actifs,

en comparant ces éléments aux pratiques et données du marché des jeux en ligne.

Par ailleurs, nous avons vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations.

Enfin, nous avons vérifié que les titres et créances rattachées aux titres SBM International dans les comptes de la Société ont été correctement dépréciés pour tenir compte des capitaux propres négatifs de SBM International.

Reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 460,6 M€ au 31 mars 2019, et la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente une proportion importante.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la reconnaissance du chiffre d'affaires en comptabilité, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également couvert le risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

4. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société, et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Il incombe au Conseil d'administration d'arrêter les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permet de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit réalisé conformément aux normes ISA implique tout au long de celui-ci d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique. En outre :

- l'identification et l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies à ce sujet par cette dernière ;
- une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si cette conclusion confirme l'existence d'une incertitude significative, l'attention des lecteurs du rapport doit être attirée sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ces conclusions s'appuient sur des éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble, de la structure et du contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les comptes annuels, et ainsi que de la capacité des comptes annuels à refléter les opérations et événements les sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

6. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives à la société correspondant aux informations du rapport de gestion données dans le document de référence conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Monaco et Paris-La Défense, le 5 juillet 2019

Les Commissaires aux Comptes

L'Auditeur contractuel

Jean-Humbert CROCI

André GARINO

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

| | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social <i>(en milliers d'euros)</i> | 24 517 | 24 517 | 24 517 | 24 517 | 24 517 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 24 516 661 | 24 516 661 | 24 516 661 | 24 516 661 | 24 516 661 |
| II – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 396 373 | 399 384 | 394 852 | 405 489 | 460 615 |
| Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions | 58 649 | 9 410 | 19 900 | 19 674 | 44 225 |
| Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions | 115 | (38 317) | (36 814) | (32 148) | (10 119) |
| Résultat distribué aux actionnaires | | | | | |
| III – RÉSULTATS PAR ACTION <i>(en euros)</i> | | | | | |
| Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions | 3,21 | 0,38 | 0,81 | 0,80 | 1,80 |
| Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions | 0,01 | (1,56) | (1,50) | (1,31) | (0,41) |
| Dividende attribué à chaque action | | | | | |
| IV – PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen de l'exercice | 3 274 | 3 195 | 3 224 | 3 322 | 3 501 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽¹⁾ <i>(en milliers d'euros)</i> | 127 917 | 134 978 | 141 482 | 144 260 | 154 040 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) ⁽²⁾ <i>(en milliers d'euros)</i> | 58 681 | 59 718 | 59 738 | 61 048 | 64 938 |

⁽¹⁾ Hors masses et cagnottes.

⁽²⁾ Y compris frais de retraites.

4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse

4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2019

ACTIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31 mars 2018 | 31 mars 2019 |
|---|------------------|------------------|
| Goodwill | 32 | 32 |
| Immobilisations incorporelles | 7 321 | 8 235 |
| Immobilisations corporelles | 908 787 | 1 049 834 |
| Participations mises en équivalence | 108 637 | 115 974 |
| Autres actifs financiers | 16 230 | 1 075 |
| Actifs financiers non courants | 124 866 | 117 048 |
| Total actif non courant | 1 041 007 | 1 175 150 |
| Stocks | 12 337 | 12 951 |
| Clients | 23 775 | 43 839 |
| Autres débiteurs | 32 776 | 35 351 |
| Autres actifs financiers | 173 | 6 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 70 952 | 119 025 |
| Total actif courant | 140 013 | 211 172 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1 181 020 | 1 386 322 |

PASSIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31 mars 2018 | 31 mars 2019 |
|---|------------------|------------------|
| Capital | 24 517 | 24 517 |
| Primes d'émission | 214 650 | 214 650 |
| Réserves | 400 132 | 385 531 |
| Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R) | (556) | (5 019) |
| Résultat de l'exercice | (14 595) | 2 577 |
| Capitaux propres – Part du Groupe | 624 148 | 622 257 |
| Intérêts minoritaires | 604 | 800 |
| Capitaux propres | 624 751 | 623 057 |
| Emprunts et passifs financiers | 125 219 | 237 052 |
| Avantages du personnel | 48 981 | 51 900 |
| Provisions | 7 051 | 7 478 |
| Autres passifs | 130 502 | 195 088 |
| Total passif non courant | 936 504 | 1 114 573 |
| Fournisseurs | 23 250 | 27 817 |
| Passifs sur contrats | | 33 494 |
| Autres créditeurs | 216 118 | 204 116 |
| Provisions | 483 | 668 |
| Passifs financiers | 4 663 | 5 652 |
| Total passif courant | 244 515 | 271 748 |
| TOTAL DU PASSIF | 1 181 020 | 1 386 322 |

4.4.2 Compte de résultat consolidé

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2017/2018 | Exercice 2018/2019 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Produits des activités ordinaires | 474 589 | 526 536 |
| Achats consommés | (52 359) | (56 315) |
| Autres charges externes | (122 400) | (129 359) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | (31 796) | (36 558) |
| Charges de personnel | (244 317) | (256 199) |
| Amortissements | (49 206) | (47 327) |
| Autres produits et charges opérationnels | (1 628) | (10 398) |
| Résultat opérationnel | (27 117) | (9 621) |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 | 15 |
| Coût de l'endettement financier brut | (120) | (15) |
| Coût de l'endettement financier net | (116) | |
| Autres produits et charges financiers | 277 | 70 |
| Charges d'impôt | | |
| Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence | 12 511 | 12 333 |
| Résultat net consolidé | (14 446) | 2 782 |
| Part des intérêts minoritaires | (150) | (205) |
| RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE | (14 595) | 2 577 |
| Nombre moyen pondéré d'actions | 24 516 661 | 24 516 661 |
| Résultat net par action <i>(en euros)</i> | (0,60) | 0,11 |
| Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i> | (0,60) | 0,11 |

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2017/2018 | Exercice 2018/2019 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Résultat net consolidé | (14 446) | 2 782 |
| Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat : | | |
| ♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée) | 213 | (4 061) |
| ♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence | | |
| Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat : | | |
| ♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers | | (405) |
| ♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence | (180) | |
| RÉSULTAT GLOBAL TOTAL | (14 413) | (1 684) |
| dont résultat global part du groupe | (14 561) | (1 885) |
| dont résultat global part des minoritaires | 149 | 201 |

4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Exercice 2017/2018 | Exercice 2018/2019 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| OPÉRATIONS D'EXPLOITATION | | |
| Résultat net consolidé – part du Groupe | (14 595) | 2 577 |
| Part des intérêts minoritaires | 150 | 205 |
| Amortissements | 49 206 | 47 327 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (12 511) | (12 333) |
| Quote-part de subvention virée au compte de résultat | (567) | (565) |
| Variation des provisions | 2 040 | (530) |
| Gains et pertes liés aux variations de juste valeur | (402) | (327) |
| Autres charges et produits calculés | 33 | 13 |
| Plus et moins-values de cession | 267 | 1 007 |
| Capacité d'autofinancement | 23 621 | 37 373 |
| Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt | 518 | 327 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | 24 138 | 37 700 |
| Impôt versé | | |
| Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité | 8 522 | 78 231 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ | 32 661 | 115 931 |
| OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | (191 812) | (199 941) |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations | 645 | 223 |
| Incidences des variations de périmètre | | |
| Variation des prêts et avances consentis | 9 523 | 12 799 |
| Autres | | 7 500 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | (181 643) | (179 417) |
| OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Dividendes versés | (3) | (5) |
| Apports des minoritaires et variations de périmètre | | |
| Augmentation de capital | | |
| Variation des financements stables (dont ligne de crédit) | 125 612 | 111 891 |
| Intérêts financiers nets reçus (versés) | (518) | (327) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | 125 091 | 111 559 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | (23 891) | 48 073 |
| Trésorerie à l'ouverture | 94 850 | 70 952 |
| Retraitement de juste valeur sur trésorerie | (7) | |
| Trésorerie à la clôture | 70 952 | 119 025 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif | 70 952 | 119 025 |
| Banques – Passif | | |

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2018/2019
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE S.B.M. – ÉTATS DE SYNTHÈSE

4.4.4 Variation des capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Capital | Primes | Éléments constatés directement en capitaux propres | Réserves et résultats accumulés | Capitaux propres Groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres |
|---|---------------|----------------|--|---------------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------|
| 1^{ER} AVRIL 2017 | 24 517 | 214 650 | (153) | 400 199 | 639 211 | 417 | 639 628 |
| Dividende distribué | | | | | | (3) | (3) |
| Augmentation de capital | | | | | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | 34 | | 34 | (1) | 33 |
| Autres variations | | | (51) | | (51) | 41 | (10) |
| Résultat de l'exercice | | | | (14 595) | (14 595) | 150 | (14 446) |
| Autres variations des sociétés mises en équivalence | | | (451) | | (451) | | (451) |
| 31 MARS 2018 | 24 517 | 214 650 | (620) | 385 604 | 624 149 | 603 | 624 751 |
| Dividende distribué | | | | | | (5) | (5) |
| Augmentation de capital | | | | | | | |
| Autres éléments du résultat global | | | (4 462) | | (4 462) | (4) | (4 466) |
| Autres variations | | | (10) | | (10) | | (10) |
| Résultat de l'exercice | | | | 2 577 | 2 577 | 205 | 2 782 |
| Autres variations des sociétés mises en équivalence | | | 4 | | 4 | | 4 |
| 31 MARS 2019 | 24 517 | 214 650 | (5 088) | 388 182 | 622 258 | 799 | 623 056 |

4

4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2019

Jean-Humbert Croci

12, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Monaco Principauté

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Aux actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2019, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2019, et les notes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2019, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés au 31 mars 2019. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Test de perte de valeur des titres mis en équivalence

(Voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Les titres de BetClic Everest Group (BEG) mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2019 s'élèvent à 116,0 M€ et comprennent un écart d'acquisition (goodwill) implicite de 76,2 M€. S'agissant d'un élément non amortissable, un test de dépréciation doit être réalisé annuellement afin de vérifier que cette évaluation est supérieure à la valeur recouvrable.

BEG est confronté à différents risques pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur.

La valeur recouvrable de BEG a été estimée suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur de projection à l'infini.

Dans ce contexte, le contrôle de la correcte dépréciation des titres BEG, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres est bien supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation réalisés. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons réalisé les procédures suivantes :

- ◆ avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique :
 - ◆ des modèles et des calculs utilisés pour les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-at-Home),
 - ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation),
 - ◆ des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- ◆ nous avons par ailleurs obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des actifs, en comparant ces éléments aux pratiques et données du marché des jeux en ligne.

Par ailleurs, nous avons vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations.

Reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux

Sur un chiffre d'affaires consolidé de 526,5 M€ au 31 mars 2019, la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente 222,7 M€.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la reconnaissance du chiffre d'affaires en comptabilité, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également couvert le risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

4. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société, et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Il incombe au Conseil d'administration d'arrêter les comptes consolidés.

5. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit réalisé conformément aux normes ISA implique, tout au long de celui-ci, d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique. Il implique en outre :

- l'identification et l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies à ce sujet par cette dernière ;
- une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si cette conclusion confirme l'existence d'une incertitude significative, l'attention des lecteurs du rapport doit être attirée sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, une opinion modifiée doit être exprimée. Ces conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble, de la structure et du contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les comptes consolidés, et ainsi que de la capacité des comptes consolidés à refléter les opérations et événements les sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère ;
- concernant les informations financières des entités ou activités du groupe, la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés, qui implique d'être responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que d'assumer l'entière responsabilité de l'opinion d'audit exprimée.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

6. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe correspondant aux informations du rapport de gestion données dans le document de référence conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Monaco et Paris-La Défense, le 5 juillet 2019

Les Commissaires aux Comptes

L'Auditeur contractuel

Jean-Humbert CROCI

André GARINO

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes

| (en euros) | Auditeur Contractuel | | | | Commissaires aux Comptes (cf. détail par CAC) | | | |
|---|----------------------|----------------|------------|------------|---|----------------|------------|------------|
| | Montant hors taxes | | % | | Montant hors taxes | | % | |
| | 2018/2019 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2017/2018 |
| Audit | | | | | | | | |
| Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel | | | | | | | | |
| Émetteur | 283 000 | 283 000 | 90 | 95 | 98 400 | 81 800 | 94 | 79 |
| Filiales intégrées globalement | | | | | 6 040 | 21 125 | 6 | 21 |
| Services autres que la certification des comptes | | | | | | | | |
| Émetteur * | 31 269 | 16 259 | 10 | 5 | | | | |
| Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| TOTAL DES HONORAIRES | 314 269 | 299 259 | 100 | 100 | 104 440 | 102 925 | 100 | 100 |

* Ces honoraires correspondent principalement aux travaux effectués sur les informations sociales, environnementales et sociétales, ainsi que, pour l'exercice 2018/2019, aux travaux effectués dans le cadre de la cotation des actions inaliénables appartenant à l'État Monégasque.

Les honoraires des Commissaires aux Comptes des filiales intégrées globalement n'intervenant pas au niveau de l'émetteur ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Ces honoraires se sont élevés à 111 710 euros pour l'exercice 2018/2019 et 91 925 euros pour l'exercice 2017/2018.

| (en euros) | Commissaire aux Comptes M. André Garino | | | | Commissaire aux Comptes M. Jean-Humbert CROCI | | | |
|---|--|---------------|------------|------------|--|---------------|------------|------------|
| | Montant hors taxes | | % | | Montant hors taxes | | % | |
| | 2018/2019 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2017/2018 |
| Audit | | | | | | | | |
| Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel | | | | | | | | |
| Émetteur | 56 700 | 40 900 | 100 | 100 | 41 700 | 40 900 | 87 | 66 |
| Filiales intégrées globalement | | | | | 6 040 | 21 125 | 13 | 34 |
| TOTAL DES HONORAIRES | 56 700 | 40 900 | 100 | 100 | 47 740 | 62 025 | 100 | 100 |



Casino de Monte-Carlo

5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2019

| | | | | | |
|-----|--|----|-----|---|----|
| 5.1 | Ordre du jour | 52 | 5.3 | Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire | 55 |
| 5.2 | Rapport du Conseil d'Administration | 53 | | | |

5.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018/2019
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018/2019
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2019
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

5.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 20 septembre 2019. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Six résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2019.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{RE} ET 2^E RÉOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2019 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2019, dont il ressort une perte de 10 118 918,26 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net consolidé – part du Groupe en profit de 2 577 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^E RÉOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2018/2019.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019 (4^E RÉOLUTION)

La **quatrième résolution** décide de l'affectation du résultat net social de la Société.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que la perte nette sociale de l'exercice clos au 31 mars 2019 s'élève à 10 118 918,26 euros et que le report à nouveau est de 75 583 918,07 euros ;
- soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 65 464 999,81 euros ;
- il est proposé d'affecter la totalité du montant disponible, soit 65 464 999,81 euros, en report à nouveau.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (5^E RÉOLUTION)

La **cinquième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2018/2019 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 3.1.5 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (6^E RÉOLUTION)

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2018, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 21 mars 2020. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 21 septembre 2018, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;

- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 30 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 20 septembre 2019 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

5.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer de l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que la perte de l'exercice 2018/2019 s'élève à - 10 118 918,26 euros
- constate que le report à nouveau est de 75 583 918,07 euros
- soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 65 464 999,81 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au report à nouveau 65 464 999,81 euros

CINQUIÈME RÉOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018/2019 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

SIXIÈME RÉOLUTION

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 30 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 20 septembre 2019 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;

- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.



6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2019

| | | | | | |
|-----|--|----|-----|---|----|
| 6.1 | Ordre du jour | 60 | 6.3 | Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire | 62 |
| 6.2 | Rapport du Conseil d'Administration | 61 | | | |

6.1 Ordre du jour

- Approbation de l'avenant n° 4 au Cahier des Charges en date du 21 mars 2003, et modification de l'article 2 des statuts
- Questions diverses

6.2 Rapport du Conseil d'Administration

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour approuver l'avenant n° 4 au Cahier des Charges intervenu avec le Gouvernement Princier, Autorité concédante et inscrire dans l'article 2 des statuts la référence à sa date de conclusion.

Le présent exposé a pour objet de vous présenter les différentes modifications apportées au Cahier des Charges et à sa Convention Annexe n° 2 par l'avenant n° 4 en date du 1^{er} avril 2019.

AUTORISATION DE TROIS NOUVEAUX JEUX

Par l'avenant n° 4 en date du 1^{er} avril 2019, la Société a été autorisée à exploiter trois nouveaux jeux :

- le Black Jack 21 + 3
- le Punto 2000
- la Roulette Monte-Carlo

qui sont désormais mentionnés dans la subdivision 1.1.2 - Jeux de contrepartie dits « européens » ou « américains » du paragraphe 1.1 de l'Article Premier – « Privilège des Jeux » du Cahier des Charges, en date du 21 mars 2003.

REDEVANCE

Les dispositions du paragraphe 2.1 de l'article 2 intitulé « Redevance » du Cahier des Charges, telles que modifiées par l'avenant n° 2 du 31 mars 2008 et par l'avenant n° 3 en date du 9 juin 2011, prévoyaient que le taux de redevance applicable aux recettes brutes des jeux à compter du 1^{er} avril 2019 passerait de 15 à 17 %.

L'avenant n° 4 prévoit que le taux de la redevance restera fixé à 15 % pour trois exercices supplémentaires, soit jusqu'au 31 mars 2022.

Par ailleurs, et pour une période de trois années uniquement, à compter du 1^{er} avril 2019 et jusqu'au 31 mars 2022, les remises sur les pertes de jeux des clients prises en charge dans les comptes viendront en diminution des recettes brutes des jeux pour la détermination de l'assiette de calcul de ladite redevance.

CONVENTION ANNEXE N° 2 DU CAHIER DES CHARGES

Les dispositions du Titre II « Sécurité – Incendie » de la Convention Annexe n° 2 sont modifiées pour préciser :

- les missions dévolues au Service de Sécurité de la Société, et ses interactions avec la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;
- les qualifications requises pour les personnels du Service Sécurité de la Société.

Deux résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2019.

Présentation des résolutions

APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 AU CAHIER DES CHARGES EN DATE DU 21 MARS 2003, ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS (1^{RE} RÉOLUTION)

La **première résolution** vous permet, après avoir pris connaissance des changements introduits par l'avenant n° 4 au Cahier des Charges, de vous prononcer sur l'approbation du dit avenant.

Par ailleurs, l'article 2 des statuts rappelant de façon exhaustive les différents accords intervenus avec l'Autorité Concédante depuis la création de la Société, il est complété d'une mention faisant référence à la date de signature du nouvel avenant.

POUVOIRS (2^E RÉOLUTION)

La **deuxième résolution** a pour objet de donner tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et, en cas d'absence ou d'empêchement, à un Administrateur à l'effet de faire toutes les formalités requises pour formaliser ces modifications statutaires.

6.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 AU CAHIER DES CHARGES EN DATE DU 21 MARS 2003, ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide :

- d'approuver l'avenant n° 4 et son annexe, en date du 1^{er} avril 2019, au Cahier des Charges ;
- de modifier, sous réserve de l'approbation du Gouvernement Princier, l'article 2 des statuts dont le nouveau texte sera rédigé ainsi qu'il suit :

« La Société a pour objet principal l'exploitation des droits et privilèges concédés par :

- Ordonnance de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco du 2 avril 1863, par Ordonnance Souveraine du 24 mars 1987 et par Ordonnance Souveraine du 13 mars 2003,
- sous les réserves, conditions et obligations imposées par le Cahier des Charges du 27 avril 1915, modifié par l'acte additionnel du 28 avril 1936, les accords des 6 janvier 1940 et 12 septembre 1950, et par le Cahier des Charges et ses trois conventions annexes du 17 mars 1987, approuvés le 24 mars 1987, modifiés par les avenants des 4 octobre 1994, 20 décembre 1996 et 12 septembre 2000, ainsi que par le Cahier des Charges et ses trois conventions annexes approuvés le 13 mars 2003, datés du 21 mars 2003, modifiés par les avenants des 3 novembre 2006, 31 mars 2008, 9 juin 2011 et 1^{er} avril 2019 et par tous actes et tous accords modifiant ou complétant les textes précités en vigueur à cette date ou qui seraient pris ou conclus ultérieurement.

Elle a en outre pour objet, la gestion et la mise en valeur de tous les éléments composant l'actif social, tels qu'ils sont définis à l'article 6 et généralement toutes opérations civiles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet social. »

DEUXIÈME RÉOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et, en cas d'absence ou empêchement, à un Administrateur à l'effet de faire, avec reconnaissance d'écriture et de signature aux minutes de Me Henry Rey, notaire, dépositaire des statuts, le dépôt du procès-verbal de la présente Assemblée ainsi que de toutes autres pièces qu'il appartiendra.

NOTES

NOTES

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris
Sun Casino
Monte-Carlo Bay Casino

HÔTELLERIE & RESTAURATION

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Monte-Carlo Beach
Le Méridien Beach Plaza
Café de Paris Monte-Carlo
Buddha Bar Monte-Carlo
Coya Monte-Carlo
Mada One

RÉSIDENTIEL

La Résidence du Sporting
Les Villas du Sporting
Le Balmoral
One Monte-Carlo

LOISIRS & DIVERTISSEMENTS

Salle Garnier – Opéra de Monte-Carlo
Salle des Etoiles
Jimmy'z Monte-Carlo
Thermes Marins Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach Club
La Rascasse
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club
Promenade Monte-Carlo Shopping

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

www.montecarlosbm.com